

► **Métiers visés :**

- Installateur(trice) en sanitaire ;
- Monteur(euse) en plomberie chauffage.

► **Le métier :**

Vous réalisez tout ou partie, seul ou en équipe, dans des bâtiments neufs ou en rénovation, des installations de chauffage central, d'appareils sanitaires, d'aération et de ventilation des locaux. Vous effectuez le dépannage de divers éléments défectueux, hors générateurs de chaleur (chaudières, chauffe-eau) : remplacement de pompes, de parties de tuyauteries, de robinetteries et d'accessoires n'assurant plus leur fonction.

Vous travaillez en toute saison, essentiellement sous abri, dans des locaux clos et couverts de chantiers de constructions neuves, de rénovation ou de réhabilitation (vous exercez aussi dans des locaux habités). Vous êtes amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention de professionnels d'autres corps d'état.

L'activité comporte des déplacements (changements fréquents de chantiers), les horaires sont généralement réguliers, sauf dans des opérations de dépannage. Selon la taille du chantier, vous travaillez en autonomie ou encadré(e) par un(e) chef d'équipe.

Activité impliquant de manipuler des charges lourdes et de travailler parfois en hauteur (installation de capteurs solaires).

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Aptitude aux déplacements et au travail en position inconfortable, bonne vision, audition et odorat, une certaine ingéniosité, soin, sens de l'organisation.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base, incluant 3 modules complémentaires (Sauveteur Secouriste du Travail (SST), module électrique, habilitation électrique B1V BE) spécifiques au CMFP, est organisée en deux blocs :

- Réaliser des installations sanitaires de bâtiments ;
- Réaliser des installations collectives de chauffage dans les locaux d'habitation.

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Installateur en Thermique et Sanitaire, Niv 3.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 1043 heures, soit environ 7 mois, ce stage comprend deux périodes en entreprise de deux et trois semaines à l'issue de chaque bloc. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

L'installateur(trice) en thermique et sanitaire peut gravir les différents échelons de la profession et évoluer vers la maîtrise de chantier ou conseiller(ère) de vente en grande surface de bricolage.

Après quelques années d'expérience il/elle peut aussi s'installer à son compte.

Plus de compétences pour votre avenir